



REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE NORMANDIE CSO 2023

**CSO AMATEUR INDIVIDUEL
Auvers (50) du 17 au 18 juin 2023**

Article 1 : Conditions générales

AFAE d'Auvers organisera pour le compte du Comité Régional de Normandie le championnat de Normandie CSO Amateur individuel.

Les championnats se dérouleront sur 2 épreuves : une épreuve au barème C, le samedi et une épreuve en 2 manches, le dimanche. Tous les cavaliers ayant participé à la 1^{ère} épreuve (samedi) seront qualifiés pour la 2^e épreuve (dimanche). Les cotes des obstacles sont celles prévues dans le règlement spécifique CSO de la FFE. Elles pourront être majorées du fait qu'il s'agit d'un championnat.

UN SEUL ENGAGEMENT EST A REALISER POUR L'ENSEMBLE DU CHAMPIONNAT ; LES CAVALIERS ENGAGES LE SAMEDI SERONT AUTOMATIQUEMENT ENGAGES LE DIMANCHE

Article 2 : Conditions de participation

Seuls les cavaliers licenciés en Normandie pourront participer aux épreuves championnats exception faite pour les cavaliers licenciés à l'ACF ou la SHF à condition qu'ils soient domiciliés en Normandie.

Article 3 : Gestion de pénalités et Classement du championnat

Les cavaliers éliminés ou ayant abandonné lors de la 1^{ère} épreuve se voient attribuer 20 points de pénalité, ajoutés au plus mauvais score de l'épreuve. Au terme de l'épreuve au barème C, le 1^{er} aura 0 point, les secondes séparant le 1^{er} des suivants seront transformées en points avec ½ point par seconde. L'ordre de passage de la 1^{ère} manche du 2^e jour sera l'inverse du classement de l'épreuve de chasse. Seront qualifiés pour la 2^e manche de l'épreuve du dimanche **25 %** des cavaliers après qu'il ait été additionné, les points de la chasse et les points de la 1^{ère} manche du grand prix. Pour le classement final, s'ajoute ensuite les points de la 2^e manche. Sera déclaré champion de Normandie le cavalier totalisant le moins de points au total des 3 parcours. En cas d'ex aequo, c'est le classement de la seconde manche qui



REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE NORMANDIE CSO 2023

départagera les concurrents. Un même cavalier ne peut engager qu'un seul cheval par championnat mais pourra effectuer un changement de cheval 30 minutes avant le début de la première épreuve du samedi.

Un même cavalier peut participer avec 2 chevaux différents à deux championnats successifs (AM3/ AM2 ou AM2/AM1 ou AM1/AMELITE) à condition de remplir les conditions de qualifications générales pour chaque niveau d'épreuves prévues dans le règlement spécifique CSO de la FFE.

Les montants des dotations doivent être respectés à minima, l'organisateur peut en prévoir une supérieure.

- Amateur Elite 125 : 1200€
- Amateur 1 115 : 800€
- Amateur 2 105 : 600€

Tarif des engagements libre mais devant être inférieur dans tous les cas à 4 % de la dotation pour les 125, 4,5 % de la dotation pour les 115 et 5 % de la dotation pour les 105.